la nuit la visite des cambrioleurs. Après avoir arraché le palissade d'un hangar attenant à l'arrière-cour, ils avaient ouvert les portes non fermées à clef et dérobé un pot, six litres, six demi-litres en étain, quatre petites mesures, un tuyau de pompe à bière, un robinet, le foyer du cabaret, le tout d'une centaine de francs et appartenant au brasseur, M. Rousez, de Lille. Une paire de guêtres en cuir a été également dérobée. La police locale a ouvert une enquête.

PROCES-VERBAL a été rédigé à une ménagère de la rue Jacquard, Louise Lesage, âgée de 47 ans, qui, en état d'ivresse, cantonr de l'église N.-D. des Victoires, causait du scandale.

BOUSBECQUE

PASSAGE DE TROUPES. — Le 4e compagnie du 16e chasseurs à pied a effectué, mardi, une marche militaire sur Bousbecque, sous le commandement du capitaine Bérard. Ayant quitté Lille (caserne Vandamme), à sept heures du matin, les *vitriers* sont arrivés en cette commune, à onze heures, où ils ont pris leur repas, sur la place de l'Eglise. A une heure et demie, les chasseurs ont repris la route de Lille par Linselles et Bondues.

QUESNOY-SUR-DEULE

COMINES

UN SOLDAT DE COMINES DANGEREUSEMENT MALADE A VERDUN. — Mardi après-midi, la famille de M. Henri Dautricourt, jeune soldat de la classe 1903, dont le père, M. Alphonse Dautricourt, épicier, rue d'Hurlupin, est monteur chez M. Charles Catteau, rubannier, rue d'Hurlupin, était informée télégraphiquement, par l'intermédiaire de M. le Maire, que leur fils, en garnison à Verdun, au 5e d'artillerie de forteresse, était dangereusement malade. Le message ne contenait pas d'autres renseignements. M. Dautricourt, père, est parti immédiatement pour Verdun, par le train de six heures et demie.

LILLE

LEGION D'HONNEUR. — Le colonel Valabrègue, chef du cabinet du ministre de la guerre, est inscrit au tableau de concours de la Légion d'honneur pour le grade d'officier. On sait que le colonel Valabrègue remplit longtemps les fonctions de sous-chef d'état-major du 1er corps d'armée à Lille.

LA COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE DE LILLE, dans son assemblée générale du 23 décembre courant, a composé comme suit sa Chambre syndicale pour l'année 1905 : M. Paul Liagre, syndic ; M. Alex. Crouan, premier adjoint ; M. Léon Dencyelle, deuxième adjoint. Tous réélus.

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE. — *Section des sciences sociales et politiques.* — Aujourd'hui, mercredi 28 décembre, à quatre heures, M. Duthoit : « Organisation de l'Assemblée fédérale en Suisse ». A cinq heures, M. Bon : « Histoire diplomatique de la Restauration ».

DÉVALISÉ PAR SON AMI. — Arthur Geerinckx, 19 ans, garçon boulanger, rue du Molinel, 17, avait fêté Noël, avec un de ses amis, Louis Astier, pâtissier, rue de Paris, 271. Au cours de leurs périgrinations en ville, ils rencontrèrent un jeune homme ami de Geerinckx. On alla de café en café, et, vers deux heures et demie du matin, les trois fêtards songèrent à aller se coucher.

Rue du Court-Debout, Geerinckx, profitant de l'absence de tout passant, se jeta sur Astier, le saisit à la gorge et lui porta des coups de poing à la tête, tandis que son camarade s'emparait du porte-monnaie d'Astier, contenant 17 francs. Leur coup fait, les deux malandrins prirent la fuite.

Geerinckx a été arrêté. Son complice, dont on ignore encore le nom, est recherché.

BERSÉE

LES VOLEURS DE COFFRES-FORTS. — Des malfaiteurs se sont introduits nuitamment dans la maison de M. Messenne, rue du Pavé, à Bersée. Ils ont déplacé et enlevé un coffre-fort qui se trouvait dans une des salles de la ferme et l'ont transporté dans une pâture voisine. Là, ils l'ont défoncé et sont partis en emportant les 700 francs qu'il contenait. On a retrouvé près de là un marteau et une pince. La gendarmerie de Pont-à-Marcq a ouvert une enquête.

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'ASCENSEURS
ÉCLAIRAGE, OBJETS D'ART
MOREL-GOYEZ, 29 rue Esquermoise, LILLE
LILLE 1902. MEMBRE DU JURY

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille CLEMMEN-DUVERGE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Madame veuve Désiré CLEMMEN, née Marie DUVERGE, décédée à Roubaix, le 26 décembre 1904, dans sa 70e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels qui auront lieu le mercredi 28 courant, à trois heures, en l'église Saint-Martin, au paroisse, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Mulin, 16.

Les amis et connaissances de la famille MORAND-ROGER qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Louise-Adde-Juliette ROGER, décédée subitement à Roubaix, le 26 décembre 1904, dans sa 24e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi qui sera célébrée le mercredi 28 courant, à neuf heures, aux Vigiles qui seront chantées le même jour, à cinq heures et aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le jeudi 29 dudit mois, à neuf heures et demie, en l'église Sainte-Elisabeth, sa paroisse, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Jouffroy, 98.

POMPES FUNÈBRES DESCHAMPS-BENOIST
Concessionnaire des hospices et des établissements charitables de la Ville, 64 66, rue de l'Alouette, Roubaix.
Magasin et fabrique de cercueils en tous genres. Décors funèbres et corbillards de toutes classes. Démarches et formalités à l'occasion d'un décès et transport de corps en France et à l'étranger. Téléphone 627. (Fondée en 1870.) 3956

COMMUNICATIONS

ROUBAIX. — *Trouvaille.* — M. Henri Wibaux, rue Notre-Dame, cour Thomiry, 3, a trouvé un fume-cigares et un fume-cigarettes.

— *Cercle Artistique de Roubaix.* — Ce soir, mercredi, à huit heures, chez M. Delnatte, rue Daubenton, 94, réunion et répétition générale.

— *Choral du Fontenoy.* — Aujourd'hui mercredi, répétition générale et obligatoire, à huit heures et demie.

CROIX. — *Grande-Harmonie.* — La Commission administrative vient de décider la formation d'une section lyrique. Cette section, tout en faisant partie intégrante de la société, aura son Comité spécial. Les adhésions des membres nouveaux sont reçues par le sergent-major, M. Fl. Vandewalle, Grande-Place, Croix.

BOUSBECQUE. — *Trouvaille.* — M. Charles Leplat, domestique chez M. Crop-Castel, a trouvé un chien gris-noir, d'une certaine valeur, porteur d'un collier et d'une chaîne d'attache.

SOCIÉTÉ BELGE
DE
CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL ET DE DÉPOTS
Société anonyme au capital de 10 millions de francs
Siège social : 60, rue Royale, Bruxelles
Président : MONTPLANET, Président de la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial ; Vice-Présidents, LAIR, Vice-Président de la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial ; URBAN, Président de la Banque de Bruxelles ; M. Lucien VAN DE VIN, Directeur.
Dépôts à vue 2 o/o, à préavis 3 1/2 o/o. Garde de Titres. — Encaissement de Coupons et Titres. — Ordres de Bourses. — Avances sur titres. — Location de Coffres-forts. 55611

TRIBUNE PUBLIQUE

(Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité de la rédaction.)

Un procès en diffamation

Tourcoing, le 26 décembre 1904.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*

J'ai l'honneur de solliciter de votre amabilité habituelle l'insertion de la présente lettre dans les colonnes de votre estimable journal, pour faire suite au compte-rendu publié dans votre numéro du 23 décembre, sous la rubrique *Tribunaux*.

Après réflexion concernant mon procès en diffamation contre le sieur Victor Cepart, chansonnier, j'ai décidé de frapper le jugement d'appel devant la Cour de Douai.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes meilleurs sentiments. J.-B. CATTOIRE,
Agent d'assurance, 28, rue du Petit-Village.

PETITE CORRESPONDANCE

LE « JOURNAL DE ROUBAIX » PUBLIE GRATUITEMENT SOUS CETTE RUBRIQUE, LES RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS.

C. T. J. B., Croix. — La femme engage son mari lorsqu'il résulte des circonstances qu'elle agissait comme sa mandataire. Nous ne comprenons pas le reste de vos questions. — *Un malheureux ennuyé.* — Il faut demander votre réhabilitation par lettre adressée au procureur de la République ; vous ne serez réhabilité de droit, sans cela, que dans neuf ans. — *E. Gan....* — Il est difficile de contester maintenant ; vous pouvez poursuivre. — *P. C. W.* — 1° Non, on ne peut pas annuler un contrat de mariage ; mais un testament peut le compléter ; 2° Oui ; 3° Pour annuler un testament antérieur, il faut le stipuler expressément ; 4° Des parents ne peuvent jamais déshériter un enfant ; ils peuvent seulement disposer de la moitié s'il n'y a qu'un enfant, du tiers s'il y en a deux, du quart s'il y en a trois ou plus ; 5° Non, pas davantage. — *O. P. V. K.* — La librairie, l'édition sont libres ; on peut publier un ouvrage sans autorisation. Il faut seulement en faire déposer par l'imprimeur les exemplaires d'usage. — *Ennuyé, Tourcoing.* — Oui. — *A. D.* 22. — De quelle loi parlez-vous ? — *M. P.* — Les condamnés peuvent être vus à Lille le dimanche ou le jeudi ; mais il ne faut pas y aller sans vous être informé par lettre à l'avance. On s'adresse au gardien-chef. — *P. V.* 22. — On s'adresse à un éditeur, et on fait imprimer le volume à ses frais ; néanmoins, il faut avoir une réponse de cet éditeur avant le tirage pour mettre son nom sur la couverture. — *A. B. C.* 10. — La patente est due pour toute l'année. Si vous n'avez pas, en temps utile, fait transporter cette patente au nom de votre successeur, par des formalités édictées par la loi. — *Un intéressé* 63. — Oui, tout intéressé peut demander à un notaire copie d'un acte reçu par lui. — *Alphonse B.* — A partir de 21 ans, une jeune fille peut se marier sans le consentement de ses parents, à condition d'avoir fait un mois à l'avance une soumission, par acte de notaire. Il suffit de présenter cet acte à la mairie le jour du mariage. — *Louis l'inci* 3. — Nous croyons qu'il a raison. Un bail qui n'a pas reçu d'exécution et non signé ne peut être prouvé que par le serment ; si donc on vous défère ce serment, vous serez tenu, à moins qu'il ne se soit agi jusque-là que de pourparlers. — *J. B. C.* 27. *Tourcoing.* — Il est fort probable que le cédant a passé votre contrat au cessionnaire envers qui vous êtes tenu maintenant. — *C. V., Tourcoing.* — 1° Oui ; 2° Oui. — *R. H.* — Dès l'instant que l'enfant est mort, vous ne pouvez plus vous servir de ses droits pour les successions à venir ; vous n'aurez donc aucun droit sur la succession de votre belle-mère. — *J. G.* — Il vaut mieux qu'elle s'abstienne à moins qu'elle ne connaisse particulièrement le jeune homme. — *Gustave n°* 2. — Adressez-vous à un étameur. — *F. F. G.* — Nous ne pouvons vous répondre autrement que par la voie de la petite correspondance. Dans votre cas, il serait préférable d'user d'un intermédiaire. Votre mère ou un ami des deux familles serait tout indiqué. — *Un père de famille malheureux.* — Adressez une demande à M. le Président du Tribunal civil. — *Calais* 40. — Ce n'est pas une faute. — *Cocorico.* — La Tunisie exporte des produits agricoles. — *V.* 70. Le tirage de la loterie du Musée de Valenciennes a été remis au 15 mars. — *E. G.* — Vous pouvez compter 60. — *Un ami dans la peine.* — Ecrivez à M. Capron en lui exposant votre demande. — *D. J. D. R.* — Rappelez votre domande à M. le Ministre de la Justice. — *Sul Karo.* — 1° Vous trouverez tous les conseils demandés dans les livres : *Le Jardin d'agrément* et *Le Jardin potager*, par Troncet ; chaque volume vaut, broché, 2 fr. ; relié toile, 3 fr., à la Librairie du *Journal de Roubaix* ; 2° Vous trouverez à la Librairie du *Journal de Roubaix* : *Traité du travail de la laine cardée*, par Alcen ; deux volumes et un atlas, 50 fr. ; *La laine peignée et cardée*, par Revel, 5 francs. — *E. D. M. D.* 84. — 1° Non, il conserverait ses droits à la dépense ; 2° Oui, à moins qu'il ne devienne, par le fait, aîné d'orphelins. — *A. L. H. C.* — 1° A 18 ans révolus ; 2° Quelle que soit la taille ; 3° 0 m. 79 ; 4° A Lille, bureau de recrutement, à huit heures et demie du matin, muni d'un acte de naissance ; 5° Vous aurez beaucoup de peine à vous faire admettre, à moins que de vous présenter directement à un chef de corps. — *Henri.* — 1° Si la loi est promulguée en 1905 et appliquée pour la classe de 1904, vous ferez deux ans, à moins, toutefois, que la convention ne soit pas résiliée de plein droit ; 2° Non. — *Gérard.* — 1° Voir réponse : Albertha ; 2° Oui, mais si elle fait saillie, il est astreint à un droit de voirie et doit solliciter le permis au maire. — *Albertha.* — 1° Il n'a aucune obligation à remplir en France au point de vue de la milice ; 2° C'est l'affaire du consulat. — *Aventurin* 10. — 1° 1.000 kilomètres ; 2° Deux jours ; 3° Quart de place ; 4° Sans doute, aux chasseurs d'Afrique ; 5° Marine marchande ; 6° A M. le commissaire de l'inscription maritime d'un port marchand quelconque. — *F. A. C.* — Cet article parle des emplois réservés aux militaires ayant droit à une retraite. — *Un futur engagé.* — A M. le commandant de la défense mobile à Dunkerque ou à M. le commandant de la division des équipages de la flotte, à Cherbourg. — *100 G. F.* — 1° Non, il faut faire une demande de radiation des contrôles de l'armée belge à M. le ministre des Affaires étrangères ; 2° Voyez M. le consul belge, Grande-Rue, chez M. Allart.

GENTLEMEN, voulez-vous être habillés à la dernière mode, adressez-vous à la *Compagnie Anglaise*, 2, Gde-Place, Lille. Rien que le vêtement sur mesure. 72100

ÉTRENNES 1905
LA CONFIANCE
Brasserie-Malterie-Distillerie
OFFRIRA GRACIEUSEMENT
du 17 Décembre au 15 Janvier
à tout acheteur d'un litre de
TRIPLE SEC
(CURAÇAO BLANC) à 3 fr. 50
(Verre compté 0 fr. 25 et repris au même prix)
UNE LAMPE
COLONNE EN MARBRE
industriel, vert de mer, fleur de pêcher, sanguin,
Chapiteau et pied nickel
Récipient Couleur, haut. au bec 38 centimèt. 71868

CONCERTS & SPECTACLES

HIPPODROME DE ROUBAIX. — *Cinématographe Imperator* — Mardi soir, un nombreux public emplissait encore l'Hippodrome et, une fois de plus, l'*Imperator*, par son programme établi de façon à contenter les plus difficiles, a encore obtenu un beau succès. Nous apprenons que, pour éviter tout accident, la Direction vient de faire l'acquisition d'un second moteur et d'une dynamo de rechange. Les spectateurs seront donc certains, en prenant leurs billets, de voir tout ce qui est annoncé. Aujourd'hui, représentation à huit heures et demie. Jeudi, matinée à trois heures ; le soir, à huit heures et demie, seconde séance.

WILLEMS. — La fête organisée par l'Association des Anciennes Elèves de l'école de fillée, au profit des enfants nécessiteux des écoles communales, a obtenu un très grand succès. La fort nombreuse assistance qui se pressait dans la salle des fêtes de la Maison commune, a maintes fois applaudi les artistes qui ont bien voulu prêter leur gracieux concours.

BOUSBECQUE. — Les deux soirées récréatives organisées dimanche et lundi par la Jeunesse Catholique ont obtenu un très vif succès. La salle était comble. L'interprétation des pièces a été excellente. Le jeune Charles Delannoy, malgré son âge, a rempli avec talent son rôle. Plusieurs airs varies pour piston ont été joués par M. Jules Castelain, ainsi que quelques chansonnettes chantées par M. Léon Boudry. Après l'interprétation de la première pièce, M. le Curé a distribué des récompenses aux membres les plus assidus du patronage. Ensuite a été jouée une comédie qui a été très goûtée de l'assistance. On a particulièrement remarqué que, malgré ses débuts, M. Urbain Delahousse a rempli son rôle de comique à la satisfaction de tous. La soirée s'est terminée par l'exécution d'un morceau d'orchestre dirigé par M. Jules Castelain.

GRAND THEATRE DE LILLE. — Mercredi, relâche pour répétition générale du *Jongleur de Notre-Dame*.

THEATRE-KUNSAAL DE LILLE. — Mercredi : *Blanchette*, pièce en trois actes, et *Chez le Dentiste*, pièce en un acte.

Tous les soirs à 8 heures, dimanche et jeudi à 3 h., au *Théâtre Couvreur*, rue Archimède, grande séance par le **BARNUM EXCELSIOR**
Jeudi, matinée à 2 h. 1/2. Lundi, mardi, mercredi et jeudi soir, grande spectacles variés et programmes sélectionnés. Le *Barnum Excelsior* donnant sa dernière représentation jeudi, donnera ces quatre derniers jours un programme des plus grandioses dont 110 tableaux en couleurs.

THÉATRE DE ROUBAIX Direction : Louis COUVREUR.
Sur. à 7 h. — JEUDI 29 DÉCEMBRE — Rid. à 7 h. ½
L'ANGE DE MINUIT, grand drame fantastique en 6 actes. A 9 h., dernière représentation de BARNUM EXCELSIOR, le plus grand cinématographe parlant. 75147

NOUVELLES MILITAIRES

ARMÉE ACTIVE. — NOMINATION. — *Génie.* — M. l'adjudant Guilhendon, du 3e régiment de génie, est nommé sous-officier stagiaire du génie et affecté à la direction de Lille.

INFANTERIE. — Notre compatriote M. Maurice Sautai, sorti du 43e, pour passer à la section historique au ministère de la Guerre, est nommé capitaine au 5e d'infanterie.

NORD

LES RÉCEPTIONS DU JOUR DE L'AN. — Mgr l'archevêque, à cause de son deuil récent, et MM. les vicaires généraux ne recevront pas, à l'occasion du nouvel An.

Fabrique de lingeries et vraies dentelles. G. De Meire-Pollefeyt, 42, r. de Cologne, Tournai. Succ. : Gruges, Blankenberghe. Trousseaux, layettes. 72992

PAS-DE-CALAIS

UN INCENDIE A AUCHEL. — Un incendie s'est déclaré dans le magasin de modes qui occupe le rez-de-chaussée de la maison de M. Augustin Clément, négociant. Le bâtiment a peu souffert, mais les marchandises ont été fortement endommagées, tant par le feu que par l'eau. Les dégâts sont évalués à 14.000 francs.

L'ASSASSIN DE CALAIS A BOULOGNE. — Victor Lemarre est arrivé à Boulogne, conduit par deux gendarmes, et a été immédiatement dirigé sur la prison de la sous-préfecture. Sans témoigner le moindre regret de son forfait, Lemarre persiste à déclarer d'un air froid et cynique que sa femme doit être bien heureuse d'être morte. L'instruction de cette affaire aura lieu à Boulogne.

GOUTTEUX RHUMATISÉS
LISEZ
M. Louis Nisot, pharmacien à La Louvière, écrit :
Monsieur Vincent, pharmacien,
33, rue de la Limite, à Bruxelles.
Un de mes clients qui était alité depuis plusieurs mois par un rhumatisme qui l'avait complètement paralysé des jambes, s'est trouvé guéri en prenant trois flacons de votre *ELIXIR ANTIRHUMATISMAL* et est venu lui-même à pied de Haine-Saint-Pierre à La Louvière me prier de vous transmettre ses plus vifs remerciements et vous témoigner toute sa reconnaissance.
J'ai tant vendu de votre *ELIXIR* cette semaine, que je suis pris au dépourvu ; veuillez, au reçu de la présente, m'en faire expédier cent flacons.
Bien cordialement à vous.
Louis NISOT, *Pharmacien.*
à La Louvière (Belgique).
Dépôt à Roubaix : Phcie Willot, rue du Vieil-Abreuvoir, 29 et dans toutes pharmacils. 73121

BELGIQUE

AU SENAT

Séance du mardi, 27 décembre 1904

Présidence de M. le comte de Mérode-Westerloo. La séance est ouverte à deux heures.

Les voies et moyens. — La discussion des articles continue.

M. Bergmans développe un amendement tendant à la suppression des droits de péage pour la batellerie.

M. le baron Ancion repousse l'amendement qu'il considère comme préjudiciable au Trésor public.

M. Hanrez plaide l'augmentation de la redevance des mines. Les bénéfices réalisés par celles-ci sont hors de proportion avec les impôts qu'elles payent.

M. De Sinet ne partage pas cette manière de voir. Toute augmentation de la redevance sur les mines aurait son contrecoup sur les salaires.

Par principe, il se déclare hostile à la suppression des péages. Celui-ci qui emprunte le chemin de fer doit payer, celui qui se sert des voies navigables doit faire de même.

M. De Volder combat la majoration de la taxe sur les mines.

Après quelques observations de MM. Hanrez et Versprecuwen, l'article 4 est adopté. L'amendement de M. Lambiotte est rejeté.

A l'article 16, M. Hanrez retire son amendement.

L'amendement Versprecuwen est rejeté par 50 voix contre 33 et 4 abstentions.

L'ensemble du budget des voies et moyens est adopté par 49 voix contre 28 et une abstention.

Crédits provisoires. — Le projet de loi accordant des crédits provisoires à valoir sur les budgets pour l'exercice 1905 est adopté par 57 voix contre 10 et 4 abstentions.

Le contingent. — M. Van de Wiele dépose un amendement tendant à exempter provisoirement des lois de milice les jeunes gens qui se préparent à l'examen d'officier de marine.

M. Fléchet critique le recrutement défectueux de l'armée contre lequel le Roi a élevé une si énergique protestation.

L'orateur donne lecture de longs articles de journaux.

Si nous n'avons pas une meilleure armée, c'est parce que les évêques et les prêtres ne le veulent pas. L'orateur votera contre le contingent jusqu'au jour où le service personnel signalé comme une mesure de justice par le Roi aura été instauré en Belgique.

Mgr Keesen estime que le volontariat est, de tous les systèmes, celui qui répond le mieux aux besoins de l'armée et du pays.

Le milicien est contraint et forcé. Le volontaire est un professionnel. On représente le service personnel comme une manifestation de la démocratie. La meilleure des démocraties est toujours celle qui laisse à l'enfant du peuple la liberté de s'enrôler ou de suivre sa vocation.

M. Cousebant conteste les abus dont se plaint Mgr Keesen. Les volontaires se présentent dès 16 ans, il n'y a rien d'étonnant à ce que les médecins les ajournent jusqu'à plus ample développement physique.

Il n'y a plus ni mauvaise volonté, ni sévérité exagérée comme le croit Mgr Keesen.

En ce qui concerne les articles dont M. Fléchet a donné lecture, on aurait tort de s'en émouvoir. On en connaît les auteurs et on est fixé sur leurs tendances.

L'honorable ministre proteste cependant contre les attaques dont l'armée est l'objet dans les journaux. Il déclare que l'armée au jour du danger saura faire son devoir.

M. Wiener s'attaque au volontariat.

Tant qu'on aura pas supprimé le remplacement, mes amis et moi voteront contre le contingent et contre le budget de la guerre.

La discussion est close.

Le Sénat décide de s'ajourner après la séance de demain jusqu'au 21 janvier.

Le projet de loi fixant le contingent de 1905 est mis aux voix. Le Sénat n'est plus en nombre.

La séance est levée à cinq heures. Demain, séance à deux heures.

L'AFFAIRE DE LA SUCCESSION DE LA REINE. — Bruxelles, 27 décembre. — Les débats de l'affaire de la succession de la Reine ont été clos aujourd'hui devant la Cour d'appel. Me de Jongh, terminant sa plaidoirie, estime que le jugement dont appel a été détruit par les appelants dans chacun de ses attendus. « Ce jugement apparaît comme une décision médiévale égarée dans la jurisprudence moderne. La Cour l'effacera de nos annales judiciaires. Mais nous nous rallions de tout cœur aux paroles de paix et de concorde prononcées par Me Paul Janson ; nous serions heureux de voir aboutir le procès actuel à une solution amiable que nous avons toujours désirée. »

On entend ensuite Me De Mot, avocat de la partie civile. « Nous avons montré, dit-il, que l'usage qu'on nous reproche d'avoir suivi est celui suivi en Allemagne, en Autriche, en France, en Espagne et en Italie et que les choses se sont toujours passées ainsi en Belgique. Je voudrais voir l'accueil qui serait fait à une proposition d'alliance d'un de nos princes avec une princesse étrangère en présence d'un arrêt qui dirait aux puissances étrangères que les traités d'alliances matrimoniales qu'elles ont conclus avec nous en 1832, en 1853, en 1858, en 1868, en 1881, et en 1895, ne valent rien en Belgique ; en d'autres termes que les souverains belges, lorsqu'ils traitent au nom du pays avec des souverains étrangers, ne sont pas liés, alors que les souverains étrangers le sont. »

L'honorable avocat termine en qualifiant de « lamentable » l'attitude de la princesse Stéphanie. Le président déclare la cause entendue. Le procureur général donnera son avis ultérieurement.

GUILLAUME II EN BELGIQUE. — Londres, 27 décembre. — On mande de Bruxelles au *Standard*, le 26 : « L'empereur Guillaume se rendra à Bruxelles à la fin de mars. Il restera trois jours en Belgique. »

D'autre part, on écrit de Bruxelles :

« On démentait dans les sphères officielles qu'il soit question du moindre voyage de l'Empereur Guillaume à Anvers. Les travaux que l'on exécute au Palais de la Place de Meir ne sont donc pas entrepris en vue de cette réception.

COURTRAI

CONSEIL COMMUNAL. — Après la séance publique de lundi soir, le Conseil communal s'est réuni en comité secret pour examiner les objets restant à l'ordre du jour.

Règlement organique de l'école de musique. — Cet objet sera discuté en séance publique, dans une prochaine séance.

Nominations diverses. — M. Robert Terry est nommé au bureau de milice et des affaires électorales en remplacement de M. Ern. Hengebaert, démissionnaire.

M. Martin Lunssen, professeur au Conservatoire royal de Bruxelles, est nommé directeur de l'Ecole de musique, en remplacement de M. Ferd. Van Eeckhout, démissionnaire. La nomination d'un professeur est remise à une autre séance.

— M. Jules Brouckaert, membre sortant de la Commission administrative, est maintenu dans ses fonctions.

— Le mandat de M. Alphonse Ruyssen, comme membre de la Commission administrative des Hospices civils, est renouvelé.

— Sont nommés membres de la Commission administrative, comme faisant partie du Conseil communal : MM. Victor Vercruysse, Léopold Gillon, Victor Vander Meersbrugghe ; étrangers au Conseil communal : MM. Albert Liebaert, Alphonse De Brie, Julien Dewitte.

— Les mandats de MM. Raymond De Bien et Hubert Decrasene comme membres de la Commission administrative de l'Ecole de musique, sont renouvelés.

— M. Albert Verhoort est proposé comme membre de la Commission de l'Ecole professionnelle et de l'Académie de dessin. La nomination appartient à M. le ministre de l'Industrie et du Travail.

M. Adolphe Oosterlynck est également proposé ; sa nomination appartient à la députation permanente.

M. Victor Vercruysse est nommé directement par le Conseil communal.

Enfin, en remplacement de M. Liebaert, démissionnaire, le Conseil propose M. Jules Coeman, dont la nomination appartient également à la Députation permanente.

MM. Jules Brouckaert et Paul Vanden Peereboom sont nommés membres de la Commission du Mont-de-Piété pour un nouveau terme.

Les mandats sont renouvelés pour MM. Georges Vandale, Emile Van Ruymbeke, Théophile Hulpiau, Jules Brouckaert, Léopold De Geyne, membres de la Commission médicale d'hygiène.

En remplacement de M. Frédéric D'Hont, décédé, dont le mandat n'expirait que le 1er décembre 1907, le Conseil propose M. Félicien Moreau, directeur du Laboratoire communal.

M. Jules Vuylsteke, membre sortant, de la Commission de la Société des Beaux-Arts, est maintenu dans ses fonctions. M. le baron Joseph Béthune est nommé en remplacement d'un membre décédé.

Communications importantes. — En Comité secret, M. le Bourgmestre a dit que les pompages pour la distribution d'eau se poursuivent dans les mêmes conditions, c'est-à-dire qu'ils donnent de bons résultats. Ces pompages, qui devaient durer un mois, finissant le 31 décembre, seront, à la demande de l'ingénieur, M. Putzeys, continués encore pendant quinze jours, avec des rabattements plus profonds.

M. le Bourgmestre a également annoncé que l'Administration communale s'est mise d'accord avec la Banque de Courtrai, pour le nouvel emprunt, sauf ratification et approbation de la convention par le Conseil communal.

La séance a été levée à neuf heures.

LA LIGUE CONTRE LE BLASPHÈME ET L'OBSCÉNITÉ. — La section courtraisienne de la *Ligue contre le blasphème et l'obscénité* a tenu, dimanche, sa réunion de Noël, au local de l'*Union catholique*.

Après l'exécution des chants de Noël, nouveaux et anciens, interprétés par MM. Pierre Debbaudt et Victor François, M. Dassonville, prévôt de la section courtraisienne de la Ligue, a fait l'historique des fêtes organisées par nos pères à l'occasion de la Noël : ce jour, dans chaque famille, on invitait au foyer trois pauvres, qu'on restaurait et qu'on chargeait, à leur départ, de provisions, de vêtements, etc., etc.

Pour réintaurer cette pratique, et sur l'initiative du président de la section, M. Delbaere, dix-huit familles ont reçu à leur table, cette année, trois personnes nécessiteuses.

Le Rév. M. Dassonville a terminé son intéressante causerie en souhaitant à tous les membres, d'après la formule qu'employaient nos ancêtres, douze saints mois (Twaalf zalige maanden).

M. l'avocat Georges Claeys, vice-président de la section, donne ensuite une conférence, avec projections lumineuses, sur « Lourdes ».

Avant de lever la séance, M. Delbaere, président, a remercié les membres.

LE MEURTRE DE MOORSEELE. — *Deux arrestations.* — Nos lecteurs se souviennent du meurtre commis à Moorseele, dans la nuit du 13 au 14 octobre dernier, sur la personne d'un sieur Camille Scheldeman, marchand ambulant, demeurant à Ledeghem. L'instruction de cette affaire vient d'être reprise et le parquet de Courtrai a ordonné l'arrestation de deux jeunes hommes sur lesquels planent certains soupçons, les nommés Henri Vandamme, ouvrier tisserand, âgé de 20 ans, et Cyrille Willemyns, âgé de 19 ans. Ils ont été conduits par les soins de la gendarmerie à la prison de Courtrai.

COMINES

LE CONSEIL COMMUNAL s'est réuni mardi, à quatre heures, sous la présidence de M. Van Elslande ; absent, Me Lannoy, malade. La lecture du procès-verbal fournit les renseignements complémentaires suivants sur les comptes des administrations charitables : La situation budgétaire du Bureau de Bienfaisance s'établit par un excédent de recettes de 8.578 fr. 04, celle des hospices par un excédent de 5,422 fr. 96. Ont été élus, à huis-clos, pour une période de cinq ans, membres de la Commission administrative des Hospices : MM. Bonte, Wagnon et Delannoy ; du Bureau de Bienfaisance : MM. Wagnon et Bonte.

L'éclairage public. — M. le bourgmestre dit avoir reçu une demande d'intéressés, relative à la passation d'un nouveau contrat avec la Compagnie du gaz de Comines-France. Il propose au Conseil, s'il lui plaît d'entrer dans les mêmes vues que celui de Comines-France, d'attendre pour entamer les négociations, que les conditions du contrat de la ville voisine soient définitivement arrêtées et connues.

Le compte communal est approuvé sans observations.

Les biens du Bureau de Bienfaisance. — M. le bourgmestre soumet à l'approbation du Conseil le cahier des charges de location des biens du Bureau de Bienfaisance.

M. Vandermersch soulève un incident à propos de la nomination du notaire chargé d'instrumenter au nom du Bureau de Bienfaisance. Après avoir établi par la lecture d'un extrait de la Loi communale, que tout acte, toute pièce administrative de cet établissement, doit être soumis à l'approbation du Conseil, il demande que le choix du notaire soit ratifié par l'assemblée. Il estime que les bénéfices qui peuvent résulter de cette fonction ne doivent pas profiter à un étranger.

M. le bourgmestre : Il est trop tard pour revenir sur la question. La nomination de M. Devos, notaire, a reçu l'approbation de la députation permanente, malgré les démarches d'un monsieur intéressé que vous connaissez, et dont le choix a été écarté pour des motifs que je ne tiens pas à dire en public.

M. Vandermersch : Les motifs que vous alléguez ont été controuvés.

M. le bourgmestre : Du reste, il appartient au Collège échevinal seul de faire choix du notaire. M. le bourgmestre lit à l'appui de cette assertion l'article 1021 de la Loi communale, conçu en ce sens : « L'avocat, le notaire, l'avoué ne sont pas nommés par le Conseil, mais exclusivement par le Collège échevinal. »

M. Vandermersch : Je constate que les deux textes cités sont en contradiction. Le cahier des charges est approuvé par six voix contre quatre abstentions.

Taxe sur les chemins agricoles. — Le Conseil estimant que les diverses propositions faites dans le but de diminuer cette taxe, laissent subsister les mêmes difficultés d'application, sur la demande de M. Vandeputte, décide de la supprimer complètement, d'indemniser les cultivateurs qui s'en seraient déjà acquittés, de la remplacer par une augmentation du rôle d'abonnement concernant l'impôt foncier. Une taxe de 5 francs par mètre de façade des nouvelles constructions le long des chemins est également votée.

La reconstruction de l'église Saint-Chrysole. — Avant d'aborder à nouveau la discussion de cette importante question, renvoyée au Conseil par M. le gouverneur, M. le bourgmestre tient à faire une déclaration : « On exploite dans le public, dit-il, mon vote antérieur défavorable au projet, on d'interprète comme une opposition systématique de ma part contre la reconstruction de l'église, de parti-pris contre le clergé. J'oppose le plus formel démenti à ces dires. C'est donner à ma pensée, à tous mes actes, à ma conduite une interprétation absolument contraire à la vérité. J'ai toujours reconnu le principe de cette reconstruction, mais réalisable dans un temps donné seulement, en raison de l'importance des travaux vicinaux à exécuter, de l'insuffisance des ressources communales, des charges considérables qui pèsent sur les contribuables, de l'urgence de la création d'un hôpital ; la reconstruction de l'église n'est pas urgente. » M. le bourgmestre déclare également qu'il s'abstiendra dans le scrutin d'aujourd'hui, pour que son vote ne soit plus faussement interprété.

M. Vandermersch : Vous avez, en réunion, tenu le propos que tant que vous seriez bourgmestre, il n'y aurait pas de nouvelle église à Comines. Je vous affirme cette parole.

M. le bourgmestre : Et moi je vous affirme le contraire.

M. Vandermersch : Je ne suis pas capable d'inventer ces choses-là.

Des propos très vifs sont échangés pendant quelques instants entre les deux conseillers. L'on entend ces paroles de M. Vandermersch : Vous n'avez pas besoin de me regarder avec de si grands yeux !, et celles-ci de M. le bourgmestre : Et vous de me fixer de votre regard insolent !

M. Vandermersch, qui défend le projet du Conseil de fabrique, déclare que la commune n'interviendrait dans la dépense, évaluée à 200 ou 210.000 francs que pour 10,000 francs, et non pour 100,000, comme l'a dit M. Deltour dans sa circulaire. En raison de sa situation de commune-frontière, l'Etat et la Province allégeraient sa contribution. M. le bourgmestre fait observer qu'on ne peut s'engager sur des promesses. « Au pays des promesses, on meurt de faim, appuie M. Deltour ; quand on a un doigt pris dans l'engrenage, dit-il encore, il faut aller jusqu'au bout. »

De nouveau le conseiller passe en revue les travaux vicinaux et les œuvres humanitaires à entreprendre, qui sont plus urgents. A l'objection de M. le Gouverneur que l'église est insuffisante pour 6.000 âmes, il répond que, expérience faite, cela n'existe que pour la grand'messe. Il propose au clergé de célébrer une quatrième messe spéciale pour les enfants.